

Le voeu de la morte

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **25 (1887)**

Heft 19

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-189788>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qu'étai dza ao lhi, que chaoté frou ein pantet quand l'out cé brelan. L'allumé vito lo crâisu po allâ vairé cein que y'avâi perquie, et quand l'arrevé ao bas dâi z'égras, ye tràovè son valet que s'étai arretâ ao mâiteint et que fasâi état dè remontâ avoué lo sa, mâ sein sè pressâ.

— Que fas-tou quie avoué cé sa, fâ son père, et qu'est-te que cein vâo derè ?

— Eh bin, se repond lo valet, l'est François à Sami qu'a einviâ d'avâi on pou d'ardzeint, qu'a prâi on sa dè fromeint tsi leu, et m'a demandâ dè lo lâi catsi dein noutron grenâi ein atteindeint dè lo veindrè, et lo portâvo amont.

— Ne vu rein dè cé commerce, tsancro dè vau-rein, repond Caquelon ; assebin te va reportâ tot lo drâi cé sa dè fromeint tsi Sami, kâ ne vu pas avâi perquie dâo bliâ robâ.

Lo valet, coumeint bin vo peinsâ, lo sè fe pas derè dou iadzo ; assebin ye fe demi-tou, décheind avoué son sa et tracè tot drai ao moulin iô tera la mounia, et l'est dinsè que po avâi étâ trào pegnetta avoué son valet, cein cotâ gros à Caquelon, kâ po ne pas avâi voliu bailli 5 francs, l'est on bio louis d'oo qu'est sailli dè son grenâi.

Sous le titre: **Le vœu de la morte**, un journal marseillais raconte cette touchante histoire :

Amy Dansey, une pauvre fille de Little-Horkesley, aux environs de Colchester, élevée par son grand-père et sa grand-mère, était venue à Londres se placer comme domestique. Elle était sage, honnête, estimée par ses maîtres, mais d'une faible santé. Bientôt la phtisie pulmonaire se déclara chez elle. Il fallut entrer à Brompton-Hospital, où Amy Dansey languit quelques mois et finit par mourir.

Pendant sa maladie, elle avait reçu la visite régulière d'un brave ouvrier ébéniste nommé Joseph Bail et de sa famille. Le vœu suprême de la mourante, souvent exprimé à ses humbles amis, était qu'on la fit enterrer dans le petit cimetière de son village.

Joseph Bail ne demandait qu'à exécuter ce vœu ; mais la chose n'allait pas toute seule. Little-Horkesley est loin de Londres ; le transport seul du corps en chemin de fer aurait coûté 4 livres 12 shelling (116 francs), dont le brave homme n'avait pas le premier penny, le travail n'allant pas depuis quelques mois. Il y avait pourtant une chose que Joseph Bail pouvait faire, en sa qualité d'ébéniste, c'était une bière. Il se procura le bois nécessaire, se mit au travail et eut bientôt établi un beau cercueil, pourvu d'une plaque de cuivre où il grava le nom et l'âge de la morte. Après quoi, ayant obtenu du Registrar copie de la déclaration de décès, il alla louer une petite charrette à bras, y plaça le cercueil et se présenta à l'hôpital pour réclamer le cadavre.

Ici, longues et pénibles négociations. Le personnel administratif se refusait à livrer le corps, craignant qu'il ne s'agit de lui faire des funérailles excentriques et peu décentes. Grâce aux bonnes raisons de Joseph Bail, on finit pourtant par se décider de lui remettre la petite morte. Il était neuf heures du soir quand il ramena chez lui son lugubre fardeau.

Le lendemain matin, avant le jour, suivi de son petit garçon qui poussait à la roue quand il y avait à monter uné côte, Joseph Bail et sa charrette à bras étaient en route pour Colchester.

Tout alla assez bien le premier jour, quoique le pauvre

homme fût malade et fatigué. Vers le soir, il arriva à Ingatestone, où il s'arrêta pour passer la nuit dans une auberge. Le lendemain, il marcha encore et arriva à Witham.

Là, deux hommes de police ou de gens qui se prétendaient tels se présentèrent à l'auberge du Cygne et demandèrent à ouvrir le cercueil.

— Montrez-moi votre mandat, dit Joseph Bail.

Ils n'en avaient pas et n'en persistèrent pas moins à instrumenter. Alors, Joseph Bail, fort de son droit, se plaça devant sa charrette et administra à l'un des policiers, qui s'avançait, un si beau coup de poing en pleine figure, que l'autre perdit toute envie de faire acte d'autorité.

Cependant le petit garçon appelait à l'aide. Un inspecteur arriva, qui écouta les explications de Joseph Bail, examina l'acte de décès et finit par se contenter de dresser un procès-verbal des faits en autorisant le pauvre ébéniste à poursuivre sa route.

Le soir du troisième jour, il arrivait à Little-Horkesley, et le lendemain son amie était inhumée, comme elle l'avait voulu, dans le cimetière du village. Sur quoi Joseph Bail et son garçon, toujours traînant leur charrette à bras, s'en revinrent à Londres.

Cette humble histoire n'est-elle pas charmante en sa simplicité ? Y joindre un commentaire serait l'affaiblir.

Ce n'est pas pour des prunes. — Voilà une expression très populaire, très fréquemment employée et dont beaucoup de personnes ignorent la curieuse origine.

Lors de la première Croisade, des chevaliers français rapportèrent de la Palestine des pruniers qu'ils offrirent à la reine Claude.

La reine les fit planter dans un des jardins du palais des Tournelles et surveilla elle-même les jardiniers qui soignaient ces arbres exotiques. Ceux-ci produisirent des fruits très savoureux, auxquels on donna le nom de *Reine-Claude*.

Souvent, pendant la nuit, on volait ces prunes. Un escolier ayant été pris en flagrant délit, on voulut faire un exemple : il fut pendu.

Quelques jours après, un vagabond vola les diamants de la couronne ; comme l'escolier, il fut condamné à être pendu.

Arrivé au gibet, le voleur dit à la foule, avec une certaine arrogance :

— Au moins, moi, si je suis pendu, « ce n'est pas pour des prunes. »

Telle est l'origine de cette locution.

Quand on dit : j'ai fait cela, ou j'ai mérité cela, « et ce n'est pas pour des prunes », on affirme ainsi que ce n'est pas pour des bagatelles, mais bien quelque chose de sérieux.

Multiplication des œillets. — On casse, en été, la tige d'un œillet au milieu d'un nœud, on enveloppe ce nœud d'un peu de mousse ou de gazon, et on le plante en terre sans autre ; il est très rare que le procédé ne réussisse pas et que la bouture ne reprenne pas très rapidement.

Le lierre. — Quelques plantes de lierre dans un salon et surtout dans une chambre à coucher contribuent plus que toute autre chose à maintenir l'air pur et sain. Une petite branche de lierre mise